



SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
300, rue Saint-Patrice
Sherrington (Québec) J0L 2N0

ÉLECTION 2017

OFFRE D'EMPLOI/membre du personnel électoral

Le personnel électoral municipal pour l'élection générale en cours comprendra les membres suivants s'il y a la tenue d'un scrutin :

président d'élection	Clément Costanza
secrétaire d'élection	Annie Grandmont
membres d'une table de vérification de l'identité des électeurs	Clément Costanza
membres d'une table de vérification de l'identité des électeurs	Annie Grandmont
membres d'une table de vérification de l'identité des électeurs	À combler
Réviseur d'une commission de révision ;	Clément Costanza
Secrétaire d'une commission de révision ;	Annie Grandmont
agent-réviseur d'une commission de révision	À combler
Scrutateur de bureau de vote	À combler
secrétaire de bureau de vote	À combler

1. Est inhabile à exercer la fonction de membre du personnel électoral la personne déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au sens de l'article 645, de la Loi sur les élections scolaires (chapitre E-2.3) ou de la Loi électorale (chapitre E-3.3). L'inhabilité dure cinq ans à compter du jour où le jugement de culpabilité est passé en force de chose jugée.
2. Tout membre du personnel électoral doit, avant d'entrer en fonction, faire le serment qu'il exercera sa fonction conformément à la loi.
3. Un membre du personnel électoral autre qu'un fonctionnaire ou employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci visé à l'un ou l'autre des paragraphes 1° et 2° de l'article 307 ne peut se livrer à un travail de nature partisane à compter du moment où il prête le serment.
4. La Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1) ne s'applique pas au personnel électoral.
5. Le salaire est fixé par la loi.

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ou votre candidature avant 12 h le jeudi 5 octobre 2017 au dq@sherr.ca ou au bureau municipal. **Les postes peuvent être pourvus avant cette date.**

La liste du personnel électoral est disponible pour consultation au bureau municipal.